

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 6 juin 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00149 et D08-01-18/B-00150
Propriétaire(s) : Caruso Quality Homes Limited
Emplacement : 38 (A et B), place Harris
Quartier : 8 - Collège
Description officielle : lot 115, plan enr. 349783
Zonage : R1FF
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite démolir la maison et le garage isolé existants et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de construire deux maisons isolées de deux étages, une maison sur chacune des parcelles nouvellement créées.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00149	17,055 m	30,48 m	519,8 m ²	2	38A, place Harris, maison isolée proposée
B-00150	17,055 m	30,48 m	519,8 m ²	1	38B, place Harris, maison isolée proposée

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles ainsi que l'aménagement proposé ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00141 et D08-02-18/A-00142) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.